



s'adapter et la sensibilité aux autres cultures sont deux qualités fondamentales dans le cadre de la prestation des services du ministère à l'étranger).

- **Les compétences de la collectivité**, qui sont exigibles pour les fonctions spécialisées normalement exercées par les collectivités professionnelles spécialisées.
- **Les compétences propres au niveau et à l'emploi**, qui sont des normes de compétences exigibles pour certains rôles cruciaux comme celui de " chef de mission " et de " chargé de dossier à la Direction de la politique commerciale ".

4.2.2.3 Les processus de gestion des ressources humaines appuyés par le système axé sur les compétences

Les processus de gestion des ressources humaines suivants sont appuyés par le système axé sur les compétences :

- **Recrutement/sélection**
- **Évaluation du rendement**
- Affectations
- Formation et perfectionnement professionnel
- **Promotions**
- Planification de la relève
- Planification des ressources humaines à long terme, gestion stratégique des ressources humaines

Pour les groupes d'employés permutants, les processus énumérés en caractères gras font déjà plein usage du système des compétences.

4.2.2.4 Les défis à relever

4.2.2.4.1 Les liens avec les autres ministères et l'ensemble de la fonction publique

Le groupe de travail de la Relève s'est rendu compte que beaucoup de ministères s'intéressent à la gestion des ressources humaines axée sur les compétences. Il a attiré l'attention sur le fait que la plupart des organismes sont en train d'élaborer des systèmes isolés les uns des autres. Il a invité avec insistance les organismes de la fonction publique à mener ces projets de concert pour réduire le double emploi et promouvoir le concept de la transférabilité des compétences.

C'est une question importante pour le MAECI et ce, pour trois raisons :

1. Pour l'essentiel, les employés non permutants du ministère sont clairement reliés au reste de la fonction publique, et il vaudra mieux élaborer leurs profils de compétences à partir des modèles d'ensemble de la fonction publique (mis à part les compétences établies pour l'ensemble des employés du MAECI).
2. Comme le MAECI est déterminé à faire participer ses cadres aux programmes de la Relève